

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 8 MARS 2023

Date de la convocation
2.03.2023

Nombre de conseillers
En exercice **29**
Présents **25**
Votants **28**

L'an deux mille vingt trois
le huit mars,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,
Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme BAUDU-HASCOET,
Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER,
M. VION, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. VIVIER, Mme FERRE, Mme LIEBOT, M. VILLAIN.

Pouvoir de M. Jacques VIVIER à M. Brice OLIVIER

Pouvoir de Mme Marie FERRE à Mme Pascale PELLETIER

Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Sandra PROD'HOMME

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Commissions municipales : Désignation des membres de la commission
« Événementiel, Vie associative »**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Le maire rappelle que conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées
d'étudier les questions soumises au conseil,

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la
représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de
l'assemblée communale.

Vu la création d'une commission dénommée « Événementiel, Vie associative », il
convient d'en désigner les membres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ayant décidé de ne pas procéder à cette
désignation à bulletin secret,

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : **1.7. MARS. 2023**.....

Publié le :**1.7. MARS. 2023**.....

Notifié le :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres suivants pour siéger au sein de la Commission « Événementiel, Vie associative » :

- ✓ Joël DAZAS
- ✓ Laurence MOUSSEAU
- ✓ Gilles ROUX
- ✓ Nathalie LEGEARD
- ✓ Bernadette VAUCELLE
- ✓ Philippe RIGAULT
- ✓ Jean-Louis DOUX
- ✓ Marie FERRE
- ✓ Sandrine LAMBERT
- ✓ Sandra PROD'HOMME
- ✓ Benjamin GANDIER
- ✓ Romain BONNET

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

